BAREME DES HONORAIRES DE L'AGENCE

TRANSACTION VENTE, LOCATION ET LOCAUX COMMERCIAUX

Tarifs applicables au 1 septembre 2026

TRANSACTION VENTE

4 % TTC du prix de vente.
Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties. Le redevable des honoraires est le Mandant (vendeur).
Dans le cadre d'une délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux du titulaire du mandat initial.

Avis de valeur : 200 € TTC.
Rappel : un avis de valeur ne constitue pas une expertise.

LOCATION À USAGE D'HABITATION (LOI DU 6 JUILLET 1989)

Honoraires de négociation et d'entremise à la charge exclusive du Bailleur

10 € TTC par m² de surface habitable.

Honoraires de visite, constitution du dossier locataire et de rédaction du bail

Honoraires à la charge du bailleur
10 € TTC par m² de surface habitable.
Honoraires à la charge du locataire
10 € TTC par m² de surface habitable (zone tendue).

Honoraires d'établissement d'état des lieux

- Part bailleur : 3 € TTC par m² de surface habitable.
- Part locataire : 3 € TTC par m² de surface habitable.

JML sud immobilier

BAUX COMMERCIAUX ET PROFESSIONNELS

Cession de droit au bail ou fonds de commerce	A la charge de l'acquéreur.
De 5000 € à 450 000 €	10%
+ de 450 000	5%

TRANSACTION VENTE

4 % TTC du prix de vente.

Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties. Le redevable des honoraires est l'Acquéreur.

VENTE DE MURS.

Vente de murs	A la charge de l'acquéreur.
Montant des honoraires à la charge du preneur	4%

BAUX COMMERCIAUX ET PROFESSIONNELS

Location des locaux commerciaux ou entreprises	A la charge de l'acquéreur.
Sur le montant des loyers annuel H.T	25%

L'AGENCE NE PEUT RECEVOIR NI DETENIR D'AUTRES FONDS, EFFETS OU VALEURS QUE CEUX REPRESENTATIFS DE SA REMUNERATION OU DE SES HONORAIRES